

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

**Président** : Dominique GILLE, Maire

**Présents** : Michel FEUILLEBOIS, Isabelle LENEUF, Dominique LENEUF, Christophe FEBVRET, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Emmanuel SEGAUX, Jacqueline PICHOT, Françoise LORNET, Marie-Paule TARTERET.

**Procurations** : Jean –Pierre GILLE à Dominique BOUTEILLEY-BRENOT  
Valérie GIRARD à Dominique GILLE

**Secrétaire de séance** : **Françoise LORNET**

**M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18h30.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :  
En point 3: Demande de subvention au titre de la DETR pour rampe d'accès handicapés

### **Compte -rendu du 08/09/2017.**

Monsieur le Maire présente le compte- rendu du 08/09/2017.

M Arnaud MONIN BAROILLE fait remarquer qu'il demandait le nettoyage de l'ensemble des trottoirs de l'Avenue de la Gare et non le nettoyage du seul trottoir où l'arbre avait été élagué. M le Maire répond qu'il faut préciser davantage. De toute évidence, personne ne l'avait compris ainsi. L'entretien de l'Avenue de la Gare est du ressort de la CAP Val de Saône.

### **1) Choix du bureau d'études pour l'aménagement de la rue de l'Abreuvoir et route de la Chapelle.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour l'aménagement de la rue de l'Abreuvoir et la route de la Chapelle a été organisée. Trois bureaux d'études ont déposé une offre : VERDI, MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE et BAFU.

Deux de ces offres ont été examinées par la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA), la troisième n'ayant pas suivi la trame demandée par la MICA.

Le taux de rémunération demandé par BAFU est de 6.39 %, celui de MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE de 7,40 % pour des travaux estimés à hauteur de 170 000.00 € HT.

**Le conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 contre (Christophe FEBVRET et Arnaud MONIN BAROILLE) décide de retenir le bureau d'études BAFU, d'inscrire les dépenses d'investissement au budget, et autorise le maire à signer tous les documents afférents au dossier.**

### **2) Classement en voie communale de la rue de l'Abreuvoir.**

M le Maire informe le conseil municipal que le dossier concernant le classement des voies communales a été égaré.

Dans le cadre des demandes de subventions au titre des amendes de police et du programme de soutien à la voirie, le conseil doit délibérer pour confirmer la rue de l'Abreuvoir en voie communale.

**Voté à l'unanimité.**

### **3) Demande de subvention au titre de la DETR pour rampe d'accès handicapés.**

Le conseil municipal avait adopté le principe d'aménager une rampe d'accès handicapés pour le bureau de vote et l'église pour un montant estimatif de 25 000 € HT.

M le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental pour ce projet.

**Le conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à inscrire les dépenses investissements au budget.**

#### **4) Informations.**

- Secrétariat de mairie : - Concernant la recherche pour le poste de secrétaire de mairie à raison de 20 heures par semaine, Madame Véronique DAUDIER a été recrutée. Elle a commencé le 12 octobre 2017 avec un CDD jusqu'au 31 décembre 2017. Elle travaillera les mardis et les vendredis toute la journée ainsi que le jeudi matin.

- Madame Claire BEUDET a demandé sa mutation pour la mairie de Brazey-en-Plaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Changement de logiciel COSOLUCE pour remplacer E-MAGNUS : pour des questions de facilité de traitement, le logiciel COSOLUCE est envisagé pour remplacer l'actuel E-MAGNUS. Ce logiciel est plus adapté pour l'utilisation au secrétariat de mairie (gain de temps en comptabilité, suivi par les élus de l'évolution du budget, etc...).

Cependant, l'abonnement à COSLUCE est plus cher qu'E-MAGNUS de 350 euros mais une partie de cet abonnement sera compensé par le FCTVA chaque année.

- Eclairage Public : Après confirmation par le SICECO, Monsieur le Maire a signé et renvoyé le devis concernant la moitié de notre éclairage public en LEDS.

- Ecole : l'acte d'achat du terrain (emplacement réservé n°2) jouxtant l'école a été signé chez le notaire le 26/09/2017. Les travaux pour l'aménagement de la cour de l'école sont maintenant à réaliser. Est également prévue la pose d'un enrobé pour la partie supérieure de l'actuelle cour d'école permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite l'accès à toutes les entrées de salles de classes.

- Travaux réalisés pour le busage des fossés : pour la rue du Quartier, au niveau du virage du cimetière, un cheminement piétonnier gravillonné sera ajouté. Pour la partie Grande Rue, les travaux n'ont pu être réalisés comme prévu du fait d'un fossé privé appartenant à l'Association Foncière (AF) en limite des constructions.

Faute d'interlocuteur au niveau de l'AF, les travaux du cheminement piétonnier bi-couches ont dû se décaler de 2 mètres des propriétés privées. C'est bien dommage surtout pour la propreté des murs d'enceinte.

- Communauté de communes CAP Val de Saône : la ville d'Auxonne réfléchit à sortir de l'organisation périscolaire et restauration scolaire assurées par la CAP Val de Saône. Pour l'instant rien n'est acté.

LA CAP Val de Saône a refusé de signer la convention avec la fourrière animale de la SPA de BIARNE pour la somme de 23 000.00 € par année. Elle envisage de créer sa propre fourrière animale au centre de la Communauté de Communes, si possible.

Réponse de la CAP Val de Saône pour la restauration scolaire pendant les travaux ERL : Monsieur le Maire demande si chacun a reçu la réponse transmise par mail de Monsieur Charly VIARD, DGS. Ce dernier nous informe que pour respecter les règles d'hygiène, la restauration scolaire ne pourra se faire dans le bureau du Maire.

Dossier subventions salle ERL : le dossier DETR est accepté. Quant au dossier de subvention départementale, il devra attendre le 7 novembre pour acceptation.

- Lettre anonyme signée « des administrés mécontents » : M le Maire a reçu une lettre anonyme qui stipule que le flash infos relate les incivilités de voisins bruyants ou de déjections canines mais jamais du brûlage interdit pour les déchets verts.

Il n'y aura ni suite, ni réponse à ce courrier anonyme !

- Salle ERL : Emmanuel SEGaux explique que suite au premier appel d'offres, deux lots sur les neuf proposés n'ont pas eu de réponse et deux lots des réponses largement supérieures aux estimations. Un deuxième appel a été lancé du 2 au 17 octobre qui concerne : les lots n°2, 3, 4 et 9.

- Affouages : Les inscriptions pour les affouages 2017-2018 concernant la parcelle n°1, pour la moitié en taillis, seront prises en mairie du 6 novembre au 18 novembre 2017.

#### **5) Question diverse.**

Arnaud MONIN BAROILLE revient sur le lieu de la restauration scolaire pendant les travaux de notre salle ERL et s'étonne que ce soit M VIARD qui ait signé la réponse. Il voudrait savoir s'il est bien venu constater sur place ! Monsieur le Maire lui répond que le site de Tillenay est bien connu des services de la Communauté de Communes mais qu'il ne peut confirmer le déplacement du DGS.

**La séance est levée à 19h15.**